



STAGIAIRES

8 stagiaires max.



DURÉE

1 jour



LIEU

En centre ou intra



OBJECTIFS

Être capable de :

- Vérifier et d'utiliser des échafaudages de pied en toute sécurité. Maîtriser les règles essentielles de sécurité (travail en hauteur, EPI, dispositifs de protection...).
- Maîtriser la lecture de plan de montage et d'implantation d'un échafaudage, prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R408.
- Connaître le contexte législatif au regard du décret N° 2004-924 du 01/09/2004.



PUBLIC

Toute personne majeure



Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation et éventuellement l'orientation vers un de nos partenaires.



PRÉREQUIS

Être munis d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité, d'un casque et de gants. Équipements de travail en hauteur bienvenus.

Ne pas être sujet au vertige dans des conditions de travail en hauteur.



**MÉTHODES
PÉDAGOGIQUES**

- Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique PILOCAP).
- Un livret de formation est remis au(x) stagiaire(s). Formation pratique, mise en situation sur site aménagé.



Contact

formation-pilocap.fr



FORMATEUR

Formateur(s) expérimenté(s) attestent d'une qualification CQP /IRATA /CQTC /formateur R.457/R.408 INRS ou d'une expérience significative dans le domaine des échafaudages de minimum 2 ans dans la formation et ou d'une expérience



**MOYENS
TECHNIQUES**

Salles de formation avec des capacités d'accueil supérieures ou égales à 10 stagiaires, équipées de tableaux blancs, PC et vidéoprojecteurs.

Formation pratique sur zone aménagée avec des échafaudages en structures préfabriquées (échafaudage contrôlé et monté avec ancrage mur ou autostabilisé).

Les documents de référence : Décret du 01 septembre 2004, Arrêté du 21 décembre 2004 Recommandation CNAMTS R 408, Film CARSAT Accident du travail sur un échafaudage de pieds fixe, EN 12810-12811 (norme échafaudage), Art L411-1 (définition accident du travail).



**METHODE
D'EVALUATION**

Evaluation théorique sous forme de QCM.

Evaluation Pratique sous forme d'observation du formateur.



SANCTION

Attestation de formation

À l'issue de la formation un avis (d'aptitude ou d'inaptitude) sera donné en fonction du résultat des tests pratiques et théoriques.



CONTENU DE LA FORMATION

PRÉSENTATION	Objectif global de la formation Généralités Les accidents.
LÉGISLATION	Responsabilités Applications des textes Les normes Le travail en hauteur Les contrôles périodiques.
LES ÉCHAFAUDAGES	L'identification des différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
MISE EN ŒUVRE	La mise en œuvre et l'utilisation des matériels et équipements assurant la sécurité. L'adoption d'un comportement responsable lors de la mise en œuvre ou de l'utilisation d'échafaudages.
REGLES DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE	Choix des appuis Les contrôles de verticalité et d'horizontalité Le contreventement (rôle et disposition) Les hauteurs libres L'installation des planchers La sécurité des monteurs (individuelle et collective). Utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.
LES MOYENS DE PROTECTION	Les gants – Le casque – La tenue de travail – Les chaussures de sécurité Le harnais de sécurité.
LES GESTES ET POSTURES	Les principes d'économie d'effort – Les bons gestes et les bonnes postures, adaptés aux manutentions réalisées lors du montage et du démontage des échafaudages.
MISE EN PRATIQUE ÉCHAFAUDAGES DE PIED	Les documents : plans de montage et d'implantation, autorisation d'exploitation, affichage des conditions d'utilisation Mise en situation pour la vérification.
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Test d'acquisition de connaissances théoriques Evaluation pratique par le formateur sur site aménagé

